



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOICATIONS

PARIS, LE 17 MAI 2022

Lucas CAZAC (ROUEN NORMANDIE RUGBY)

Aviron Bayonnais Rugby Pro / Rouen Normandie Rugby (J30 PRO D2)

Carton rouge

Au cours de la rencontre Aviron Bayonnais Rugby Pro / Rouen Normandie Rugby, M. Lucas CAZAC a été définitivement exclu par l'arbitre à la 59^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Lucas CAZAC est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 1^{er} juin 2022.

M. Lucas CAZAC est suspendu dans l'attente de cette audience.

Marco PINTO FERRER (AS BÉZIERS HÉRAULT)

AS Béziers Hérault / US Carcassonnaise (J30 PRO D2)

Rapport de l'arbitre

A l'issue de la rencontre AS Béziers Hérault / US Carcassonnaise, l'arbitre central, désigné lors de cette rencontre, a signalé le comportement de M. Marco PINTO FERRER, Joueur de l'AS Béziers Hérault.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Marco PINTO FERRER et le club de l'AS Béziers Hérault sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 1^{er} juin 2022.

M. Marco PINTO FERRER n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Thibaut BISMAN (AS BÉZIERS HÉRAULT)

AS Béziers Hérault / US Carcassonnaise (J30 PRO D2)

Rapport de l'arbitre

A l'issue de la rencontre AS Béziers Hérault / US Carcassonnaise, l'arbitre central, désigné lors de cette rencontre, a signalé le comportement de M. Thibaut BISMAN, Joueur de l'AS Béziers Hérault.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Thibaut BISMAN et le club de l'AS Béziers Hérault sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 1^{er} juin 2022.

M. Thibaut BISMAN n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Pierre CAILLET (AS BÉZIERS HÉRAULT)

AS Béziers Hérault / US Carcassonnaise (J30 PRO D2)

Rapport des officiels de match

A l'issue de la rencontre AS Béziers Hérault / US Carcassonnaise, les arbitres n°4 et n°5, désignés lors de cette rencontre, ont signalé le comportement de M. Pierre CAILLET, Entraîneur de l'AS Béziers Hérault.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Pierre CAILLET et le club de l'AS Béziers Hérault sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 1^{er} juin 2022.

M. Pierre CAILLET n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51